



Pret personnel n'ayant pu etre rembourser

Par **skyplane58**, le **13/12/2012** à **10:10**

avant tout bonjour je suis de la nievre et j'ai un soucis excusez moi si je ne suis pas trop a bonne place ne sachant pas trop comment ça marche:

voilà en 1989 j'ai octroyé un prêt à personnel, mais ayant d'autres prêts en cours et la jeunesse et les soucis étant là je n'ai pu rembourser ce prêt j'ai eu des relances mais jamais d'intervention du tribunal de payer ce prêt et 23 ans après une société privée ne me lâche pas téléphone courriers appels chez mes parents que faire?? merci à vous

Par **Marion2**, le **13/12/2012** à **10:14**

Bonjour,

Quelles styles de relances avez-vous eues ? De quelle date (approximativement date la dernière relance ? était-elle en courrier recommandé AR ?).

Il y a de fortes chances que cette dette soit forclosée.

Cdt

Par **skyplane58**, le **13/12/2012** à **10:27**

bonjour les relances ont commencé au 15 août de EOS CREDIREC . 3 courriers + téléphone et la hier par téléphone mais je n'ai souvenir que les courriers d'août aient été en a/r

Par **Marion2**, le **13/12/2012 à 10:37**

Bjr,

Aucune relance n'a eu lieu moins de deux ans après avoir contracté votre prêt ?

Par **skyplane58**, le **13/12/2012 à 10:47**

j'ai pu payer mes mensualités jusqu'en 1993 après j'ai reçu quelques courriers de Cofidis ce qui est normal puisque je ne remboursais plus et depuis plus aucun courrier de leur part jusqu'à ce 15 août cette boîte EOS CREDIREC se manifeste pour le remboursement à Cofidis de plus de 12.000€ ce qui est aberrant d'une telle demande après plus de 20 ans sans courrier

Par **skyplane58**, le **13/12/2012 à 10:50**

de plus je pense que si il y avait eu un recours contre moi cela aurait dû être fait dans les 2 ans de la date d'arrêt des remboursements et que cette boîte EOS CREDIREC n'a aucun titre exécutoire contre moi qu'en pensez-vous??

Par **Marion2**, le **13/12/2012 à 10:52**

Vous les laissez vous écrire et pour être tranquille, vous et vos parents vous inscrivez sur liste rouge pour le téléphone, c'est très rapide et gratuit.

De cette façon, vous ne pourrez plus être harcelé.

Votre dette est prescrite depuis longtemps, ne répondez pas à leurs courriers.

Si vous en avez assez de recevoir des lettres d'intimidation, déposez une plainte à leur encontre pour harcèlement.

Vous n'avez aucun souci à vous faire, vous ne devez plus rien.

Bonne journée.

Par **skyplane58**, le **13/12/2012 à 10:57**

c'est très gentil à vous je vous remercie et vous souhaite une bonne fin d'année merci